

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

PAS À PAS – École de danse

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les modalités :

- d'inscription,
- de participation,
- de paiement,
- et d'organisation des activités proposées par PAS À PAS – École de danse.

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

2. INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes dans la limite des places disponibles.

L'inscription devient définitive après :

- réception du dossier complet,
- validation de l'association,
- règlement du montant demandé ou du premier échéancier.

L'école se réserve le droit de refuser une inscription en cas :

- de dossier incomplet,
- de non-respect du règlement intérieur,
- ou de comportement inadapté.

3. TARIFS & MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs sont indiqués en euros (€).

Le règlement peut être effectué :

- en une fois,
- ou selon les modalités proposées par l'école.

Les moyens de paiement acceptés pourront inclure :

- virements,
- chèques,
- espèces,
- prélèvements,
- ou autres moyens communiqués lors des inscriptions.

Tout engagement annuel reste dû, sauf situation exceptionnelle validée par l'association.

4. REMBOURSEMENTS

Aucun remboursement ne pourra être effectué après validation définitive de l'inscription, sauf :

- **raison médicale grave justifiée,**
- **déménagement éloigné,**
- **ou cas exceptionnel étudié par l'association.**

Les cours manqués par l'élève ne donnent lieu à aucun remboursement.

En cas d'annulation exceptionnelle d'un cours par l'école, un report ou une solution adaptée pourra être proposé.

5. PLANNING & ORGANISATION

Les horaires et plannings sont communiqués à titre indicatif et peuvent évoluer selon :

- **les effectifs,**
- **les contraintes pédagogiques,**
- **les nécessités d'organisation,**
- **ou les contraintes techniques.**

L'école se réserve le droit :

- **de modifier un horaire,**
- **de fusionner des groupes,**
- **ou d'annuler un cours en cas d'effectif insuffisant.**

6. RESPONSABILITÉ DES ÉLÈVES MINEURS

Les élèves mineurs sont placés sous la responsabilité de l'école uniquement pendant la durée effective des cours.

Les parents ou responsables légaux doivent :

- **accompagner les enfants jusqu'à l'entrée du cours,**
- **vérifier la présence du professeur,**
- **respecter les horaires de récupération.**

L'association décline toute responsabilité en dehors des horaires de cours.

7. CERTIFICAT MÉDICAL & APTITUDE

Chaque élève atteste être apte à pratiquer la danse.

L'école pourra demander un certificat médical en cas de nécessité particulière.

8. DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des activités de l'école :

- cours,
- stages,
- spectacles,
- événements,
- réseaux sociaux,
- site internet,

des photographies et vidéos peuvent être réalisées.

Une autorisation spécifique pourra être demandée lors de l'inscription.

Toute personne peut demander le retrait d'une image la concernant.

9. SPECTACLES & ÉVÉNEMENTS

La participation aux spectacles, stages ou événements peut entraîner des frais complémentaires :

- costumes,
- billetterie,
- stages,
- déplacements,
- supports photos/vidéos.

Les familles seront informées en amont.

10. DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Dernière mise à jour : Mai 2026